



# PARCOURSUP

Procédure d'admission  
dans l'enseignement supérieur

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur



Janvier 2023

# Entrer dans l'enseignement supérieur

- ❖ L'enseignement supérieur en France
- ❖ Calendrier de la procédure Parcoursup
- ❖ Offre de formation sur la plateforme
- ❖ Inscription et dossier de candidature
- ❖ Formulation et confirmation des vœux
- ❖ Admission dans les formations
- ❖ Ressources utiles
- ❖ Annexes

# Qu'est-ce que PARCOURSUP ?

Procédure **d'admission en première année** des formations **postbac** en France

- ▣ Plateforme **nationale** permettant de :
- ▣ **S'informer et découvrir** les formations du supérieur
- ▣ Saisir **des vœux** de poursuite d'études sans les classer
- ▣ Répondre **aux propositions** d'admission

# LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les filières présentées ici sont accessibles directement après le bac.  
D'autres accès existent, ainsi que des passerelles.

L'université dispense des formations générales et professionnalisées. Elle prépare aussi aux études de santé.

Ces écoles forment à différents domaines : communication, art, industrie, tourisme, commerce, transport, social, paramédical...

Le lycée dispense des formations de niveau bac + 2 ou bac + 3.

Les écoles d'ingénieurs ou de commerce, les ENS, les IEP et les écoles d'art publiques délivrent des diplômes de niveau bac + 5.

## UNIVERSITÉ

## ÉCOLES SPÉCIALISÉES

## LYCÉE

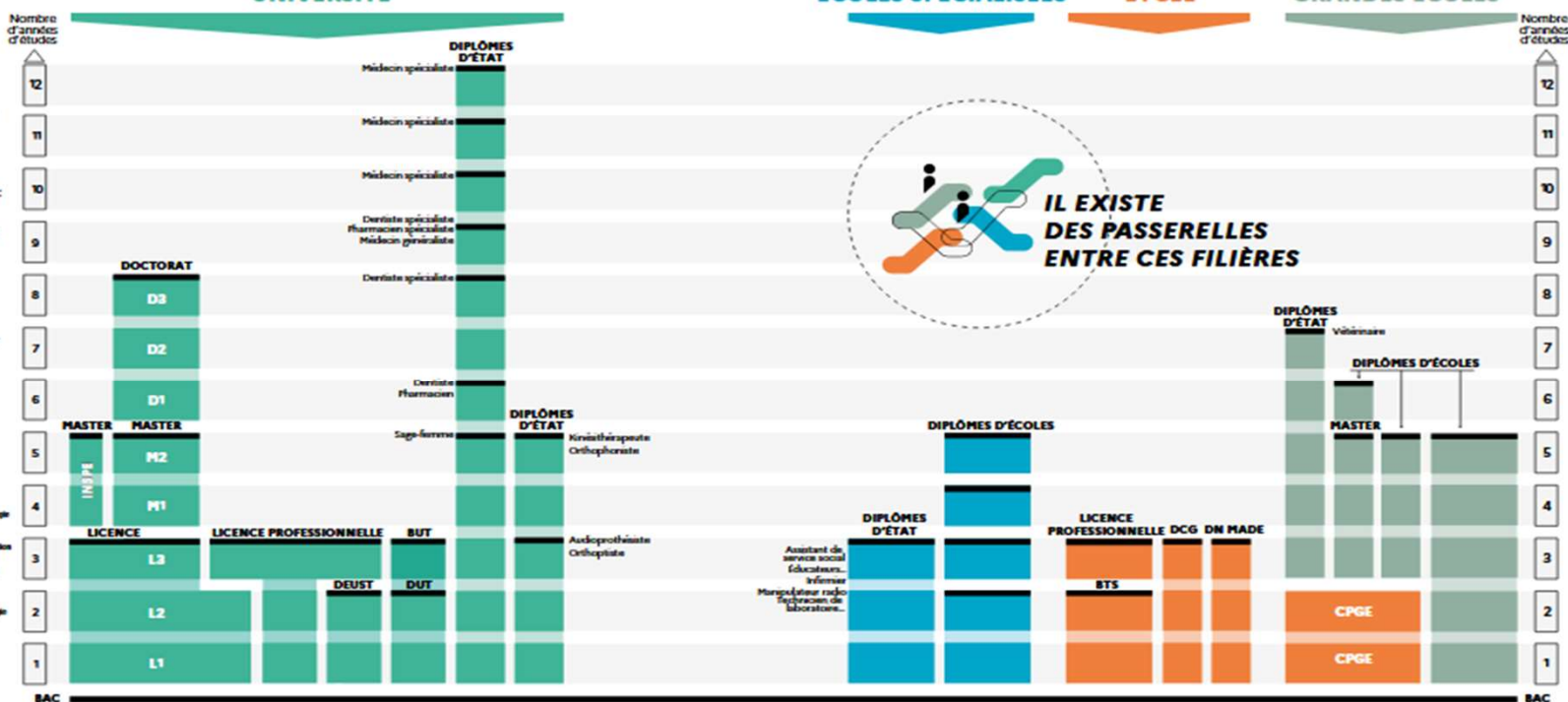
## GRANDES ÉCOLES

### LE LMD, UN CADRE EUROPÉEN

La plupart des formations françaises de l'enseignement supérieur ont adopté l'organisation européenne des études avec trois paliers en 3, 5 et 8 ans après le bac : licence (L), master (M) et doctorat (D). Double objectif : des diplômes reconnus dans toute l'Europe et au-delà, et une mobilité des étudiants facilitée grâce au programme Erasmus+. Pour chaque diplôme, les enseignements sont scindés en semestres, correspondant chacun à 30 crédits, capitalisables et transférables en France (d'un établissement supérieur à l'autre) et en Europe (d'un pays à l'autre). Sont également organisés selon le LMD : les BUT, les BTS, les prépas, les études de santé, d'architecture...

■ Diplôme obtenu

- BTS : brevet de technicien supérieur
- BT : bachelier universitaire de technologie
- CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles
- DCS : diplôme de comptabilité et de gestion
- DE : diplôme d'état
- DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
- DEUST : diplôme national des métiers d'art et du design
- DET : diplôme universitaire de technologie
- ENS : école normale supérieure
- IEP : institut d'études politiques
- INSP : institut national supérieur du professorat et de l'éducation
- L1 : 1<sup>er</sup> année de licence
- M1 : 1<sup>er</sup> année de master
- D1 : 1<sup>er</sup> année de doctorat



# Le calendrier 2023 en 3 étapes

**Début Nov. 2022 > Janvier 2023**  
Je m'informe  
et découvre les formations

1

**18 Janvier 2023 > 9 Mars 2023**  
Je m'inscris pour formuler mes vœux  
**Jusqu'au 6 Avril 2023**  
Je finalise mon dossier

2

**1er Juin 2023 > 13 Juillet 2023**  
Je reçois les réponses  
des formations et je décide

3

Début  
Nov. 2022

Déc.

Janv. 2023

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

**Jeudi 9 Mars 2023 :**  
Dernier jour pour formuler  
mes vœux

# Calendrier de la procédure en 3 étapes

20 décembre 2022

- Ouverture du [site d'information](#) sur les formations

18 janvier - 9 mars 2023

Jusqu'au 06 avril 2023

- [Inscription](#) numérique sur [Parcoursup](#): création du dossier candidat et formulation des vœux
- Finalisation des dossiers et [confirmation](#) de chacun des vœux

01 juin - 13 juillet 2023

15 juin - 12 septembre 2023

- Réception et [réponses](#) aux propositions d'admission dans le délai indiqué par l'établissement
- Phase complémentaire

# Formations concernées

21 000 formations référencées sur la plateforme dont des formations en apprentissage

- ❑ **Sélectives** : **BTS** (Brevet de Technicien supérieur), **BUT** (Bachelor universitaire de technologie), **CPGE**, **CMI**, **DCG**, **DN MADE**, Ecoles d'ingénieur, de commerce et de management, vétérinaires, Sciences Po/**IEP**, formations aux métiers du sport ( **BPJEPS**), de la culture, *certaines licences...*
- ❑ Formations **paramédicales et sociales: formations en soins infirmiers (IFSI) , paramédicales, sociales (EFTS)...**
- ❑ **Non sélectives** : Licences, les Parcours Préparatoires au professorat des écoles (**PPPE**), Etudes de santé (**PASS, LAS**)



# Le moteur de recherche des formations

## Rechercher une formation

Les formations en apprentissage sont intégrées progressivement dans le moteur de recherche, nous vous invitons à le consulter régulièrement d'ici le 18 janvier 2023.

Rechercher une formation par mots-clés

BTS audiovisuel Normandie, Licence droit Toulouse, BUT informatique (68), ...



Taux d'accès par type de bac ?

Tous

### Filtres

#### Types d'établissement

- Publics (11790)
- Privés sous contrat (3542)
- Privés enseignement supérieur (958)
- Privés hors contrat (1927)

#### Apprentissage

- Formations en apprentissage (5268)
- Formations hors apprentissage (12949)

#### Types de formation

- BTS - BUT - BUTM (6000)

Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.

Trier par Pertinence

Public

Université Paul Valéry - Montpellier 3 (34)

Licence - Etudes théâtrales

TAUX D'ACCÈS : 100 %

Voir la formation

Formations similaires

Public

Université Paul Valéry - Montpellier 3 (34)

Licence - Langues littératures et civilisations étrangères et régionales





# Les fiches formations détaillées

- La présentation de la formation
- Le statut de la formation
- Les frais de scolarité
- Les connaissances et compétences attendues
- Les critères d'analyse des candidatures
- Les débouchés
- Les contacts des référents de la formation, des étudiants ambassadeurs
- Les dates des journées portes ouvertes ou journées d'immersion
- Les chiffres clés : les résultats de l'admission en 2022
- Les rapports d'examen des vœux 2022

**PUBLIC**

## Université Paul Valéry - Montpellier 3 (34)

Licence - Etudes théâtrales

 <p>Découvrir la formation et ses caractéristiques</p>	 <p>Comprendre les critères d'analyse des candidatures</p>	 <p>Consulter les modalités de candidatures</p>	 <p>Accéder aux chiffres clés de la formation</p>	<p>Connaitre les débouchés professionnels</p>	<p>Contactez et échangez avec l'établissement</p>
---	---	--	--	---	---

### Présentation de la formation

Licence Études théâtrales

Présentation et objectifs de la formation :

La Licence Études théâtrales offre une solide culture générale en histoire et en esthétique du théâtre ainsi qu'une approche soutenue de la pratique artistique. L'approche du théâtre se veut pluridisciplinaire et des enseignements en arts du cirque, de la danse et de la marionnette sont proposés tout au long du cursus. Les étudiants sont également sensibilisés aux réalités socio-économiques du secteur et formés en politiques culturelles. Cette formation, à la croisée de la pratique artistique et des enseignements fondamentaux en histoire et en esthétique du théâtre, est une voie incontournable pour se pré-professionnaliser dans les trois grands domaines d'activité du spectacle vivant : artistique (comédien, auteur, metteur en scène, scénographe...), technique (régisseur son, lumière, costumier...) et administratif (chargé de production, de diffusion, des relations avec

### Certification



### À savoir

#### Journées portes ouvertes

Vous envisagez de poursuivre vos études à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 ?  
Le temps d'une journée le mercredi 22 février 2023, Paul-Valéry vous propose de découvrir son campus, ses

# Attendus et critères généraux d'examen des vœux

Pour chaque formation :

- Affichage **des attendus (connaissances et compétences nécessaires pour réussir dans la formation)** : ils sont principalement définis à l'échelle nationale (attendus nationaux) avec parfois des compléments (attendus locaux)
- Affichage **des critères généraux d'examen des vœux** : ces informations permettent d'éclairer les lycéens sur les éléments de leur dossier qui seront pris en compte par les commissions d'examen des vœux pour examiner les dossiers et ensuite faire des propositions d'admission
- Après la phase d'admission : Parcoursup garantit à chaque candidat la possibilité de demander à la formation dans laquelle il n'a pas été admis **les motifs de la décision prise**
- Pour vous permettre de connaître les critères utilisés par les formations qui vous intéressent, vous pouvez désormais aussi consulter sur la fiche de présentation de chaque formation (hors formations en apprentissage) **le rapport public d'examen des vœux 2022**, établi par l'établissement.

# Inscription et formulation des vœux

Du 18 janvier au 9 mars inclus

**Au moment de la création du dossier candidat avec l'INE et la date de naissance vérifier les informations et disposer de :**

- ▣ Identifiant National Élève (INE) noté sur le bulletin trimestriel
- ▣ Adresse(s) mail valide(s) (élève et parents)
- ▣ Un numéro de téléphone portable ( pour recevoir les alertes Parcousup).
- ▣ Relevé de notes du baccalauréat (si déjà titulaire)

**Ce qu'il faut faire ensuite :**

- ▣ Noter **son n° de dossier**
- ▣ Définir un **mot de passe** et le conserver précieusement

# Combien de vœux ?

- **1 à 10 vœux** sous **statut étudiant** (*un compteur annonce le nombre de vœux et de sous-vœux du dossier*)
  
- **Possibilité de formuler des sous-vœux (20 max)**
  - Pour l'ensemble des BTS, BUT, CPGE, licences (dont les études de santé), DCG, DNMADE
  
  - Pour les écoles de commerce/management ou d'ingénieurs qui recrutent sur concours commun, les IFSI, les formations paramédicales regroupées, les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France, le réseau des 7 Sciences Po / IEP qui recrutent sur concours commun et le réseau des écoles de vétérinaire, **le nombre de sous-vœux n'est pas limité ou n'est pas compté dans le nombre maximum de sous-vœux autorisé.**
  
- **1 à 10 vœux supplémentaires** sous **statut d'apprenti**  
Liste de vœux indépendante

# Les sous vœux (20 au maximum)

Formations regroupées par type, spécialité ou mention

- ▣ CPGE regroupées par voie à l'échelle nationale

*Ex : CPGE MPSI dans 3 établissements*

*= 1 vœu, 3 sous-vœux*

- ▣ BTS, BUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale

*Ex : BTS métiers de la chimie dans 7 établissements différents*

*= 1 vœu, 7 sous-vœux*

- ▣ Certaines Licences regroupées par mention à l'échelle régionale ou académique

Du 19 janvier  
au 9 mars  
inclus

# Formuler des vœux motivés

**Des vœux formulés sans contrainte par le candidat, qui sont le fruit de sa réflexion personnelle et de ses échanges avec l'équipe pédagogique :**

- Des vœux motivés** : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- Des vœux non classés** : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure
- Pour des **formations sélectives** (Classe prépa, BTS, BUT, écoles, IFSI, IEP...) et **non sélectives** (licence, PASS)

***Conseil** : penser à diversifier ses vœux entre des formations sélectives et non sélectives*

- Jusqu'à 10 vœux et 20 sous-vœux

***Conseil** : éviter de ne formuler qu'un seul vœu*

- jusqu'à 10 vœux supplémentaires en apprentissage

**Attention:**  
Après le 9  
mars, aucun  
vœu ne  
pourra être  
ajouté!



## La rubrique « activités et centres d'intérêt » du dossier candidat



Cette rubrique permet au candidat de renseigner des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et qu'il souhaite porter à la connaissance des formations qui vont étudier son dossier. Elle est facultative mais c'est un atout supplémentaire pour le lycéen : elle permet de se démarquer, de parler davantage de soi et de mettre en avant des qualités, compétences ou expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires.



expérience d'encadrement ou d'animation



engagement civique, associatif



expériences professionnelles ou stages



ouverture au monde (pratiques sportives et culturelles)



# Candidatures en apprentissage

- 1 liste distincte de vœux dans PARCOURSUP
- 10 vœux maximum non classés (possibilité vœux multiples)

## Réponses possibles du CFA:

- Retenu sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage
- Refusé : la candidature n'est pas retenue

# Finalisation des vœux

## Du 9 mars au 6 avril : Compléter chaque candidature

- Motiver son projet de formation quelques lignes, pour chaque vœu (y compris à l'université) **(projet motivé de formation)**
- Fournir les documents demandés sur la plateforme
- Renseigner la rubrique « préférence et autres projets » (non transmis aux établissements)
- Renseigner la rubrique « activités et centres d'intérêts » (facultatif mais fortement conseillé)
- Renseigner questionnaires auto-évaluation (licences droit et les 14 mentions scientifiques) (non transmis aux universités)
- **Confirmer chacun de ses vœux (date limite: 6 AVRIL)**
- Le lycée complète au 2<sup>ème</sup> trimestre **la fiche AVENIR** (transmise et consultable par l'élève à partir du 2 juin)



# L'examen des vœux par les établissements d'enseignement supérieur

Du 7 avril au  
01 juin

Les dossiers et les projets des lycéens sont transmis pour examen par les établissements d'enseignement supérieur

- le projet de formation motivé rédigé par l'élève
- la fiche Avenir transmise par le lycée
- les bulletins de 1ère (année entière) et de terminale ( 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres ) de l'élève
- les notes aux épreuves anticipées de français
- les notes des épreuves terminales des deux enseignements de spécialité suivies en terminale (bac général et technologique)
- les pièces complémentaires demandées par certaines formations (dossier de travaux personnels par exemple)
- le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée et si la formation la prend en compte
- les quizz pour les sciences le droit ou les études véto (versés au dossier pour valider ces vœux de formation mais pas reçus par les établissements)



3

1<sup>er</sup> Juin 2023 > 13 Juillet 2023

## Je reçois les réponses des formations et je décide

### JEUDI 1<sup>er</sup> JUIN — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.  
Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.  
Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

### JEUDI 15 JUIN

La phase d'admission complémentaire est ouverte.  
Jusqu'au 12 septembre, je peux formuler jusqu'à  
**10 nouveaux vœux** dans les formations qui ont encore  
des places disponibles.



### MARDI 4 JUILLET

Résultats du baccalauréat.



Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation,  
j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.

### À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUIN

Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont  
pas reçu de proposition d'admission par les commissions  
d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

### JEUDI 13 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

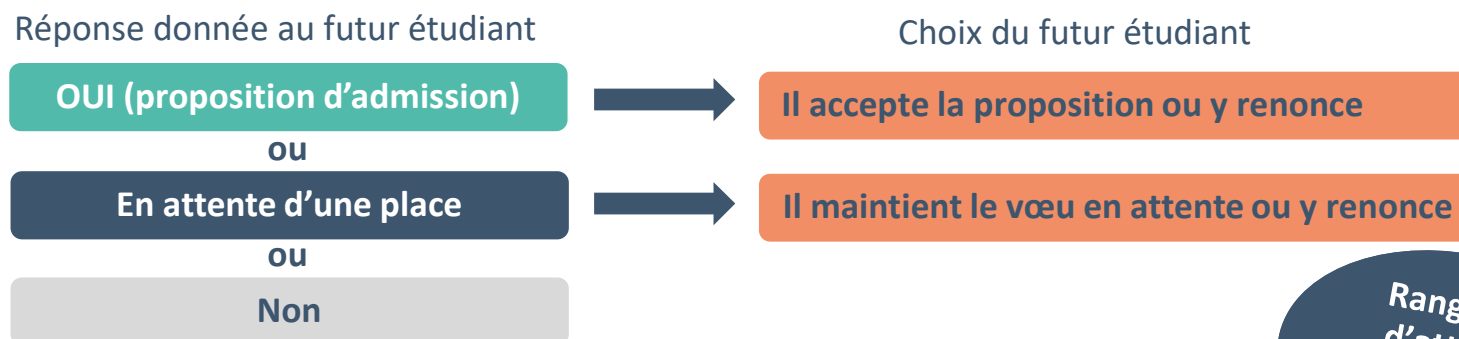
Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.



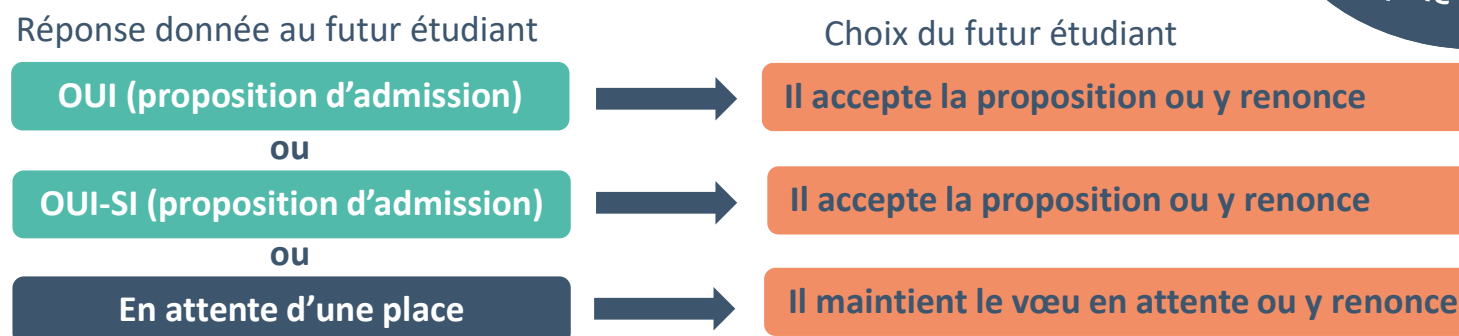
# les réponses des formations

Le 01 juin 2023, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour chaque vœu et chaque sous-vœu formulé :

Formation sélective (BTS, BUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :



> Formation non sélective (licences, PPPE, PASS) :



Rang liste  
d'attente  
Rang dernier  
appelé 2022

**oui – si** : le lycéen se voit proposer un **parcours de réussite personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

# Comment répondre aux propositions reçues (1/3)

## → Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

- **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- **par notification sur l'application Parcoursup** préalablement installée sur son portable
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

**Info** : les parents seront également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable sur la plateforme / dossier candidat / profil

## → L'application Parcoursup:

- elle permet de recevoir sur son portable toutes les notifications et alertes durant la procédure, téléchargeable à partir du 1<sup>er</sup> juin

# Comment répondre aux propositions reçues (2/3)

## ❑ Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il **accepte** la proposition (ou y renonce) et il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, sans conserver de vœux en attente, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

## ❑ Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix **en acceptant une seule proposition** et ce faisant, renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, sans conserver de vœux en attente, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux et il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée



## Comment répondre aux propositions reçues (3/3)

### ❑ Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- il consulte les indicateurs disponibles pour chaque vœu en attente
- des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

### ❑ Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- **le 1er juin**, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire à partir du 15 juin jusqu'au 12 septembre 2023.
- **Au 1<sup>er</sup> juillet** pour les candidats sans proposition d'admission il est possible de faire appel à la CAES commission accès à l'enseignement supérieur de l'académie de scolarisation.

# Inscription dans son établissement d'accueil

## Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.

# Rappel: un accompagnement de juin à septembre

**Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :**

**Dès le 1 juin 2023** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives (BTS, BUT, école, CPGE, IFSI...) et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation pour préparer la phase complémentaire**

**Du 15 juin au 12 septembre 2023 inclus** : pendant **la phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles**

**A partir du 1er juillet 2023** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie les dossiers et aide les candidats à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.

# Des services d'assistance tout au long de la procédure

➔ **Le numéro vert : 0 800 400 070**

(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr, dans la rubrique « CONTACT »)

➔ **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

➔ |  **réseaux sociaux pour rester informé :**

 **@Parcoursup\_info**

 **@Parcoursupinfo**

**@Devenir Etudiant**

# La préparation de la vie étudiante

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

## ➔ Bourse et logement ( du 18 janvier au 15 mai 2023)

- Créer son **dossier social étudiant (DSE)** pour demander une bourse et/ou un logement. Le DSE est un dossier unique pour faire sa demande de bourse et/ou de logement CROUS en ligne. Pour remplir ce dossier, le futur étudiant doit se connecter sur [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) et fournir les informations et les documents justificatifs **avant le 15 mai 2023**.
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées jusqu'à la rentrée en septembre. Les offres de logement disponibles sont en ligne à compter du 2 mai sur [trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr)

## ➔ Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)

**onisep**

# TERMINALES

## 2022/2023

5 étapes pour mon parcours  
vers l'enseignement supérieur

TERMINALES  
2022/2023

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

The graphic features a dark blue background with several circular icons: a teal location pin, an orange university building, a red lightbulb with arrows, and a purple video player. A white rounded rectangle contains the main text, and a smartphone mockup displays a list of five items corresponding to the '5 étapes' mentioned in the text.



<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/apres-le-bac#principaux-domaines-d-etudes>

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/apres-le-bac#organisation-des-etudes-superieures>



**DIAPORAMA Parcoursup du MEN** à télécharger sur le site éducol

Ou à consulter sur le site du lycée, une version longue et une autre synthétique

<https://eduscol.education.fr/2236/parcoursup-l-orientation-du-lycee-vers-l-enseignement-superieur>

<https://eduscol.education.fr/2236/parcoursup-l-orientation-du-lycee-vers-l-enseignement-superieur>

**Mise à jour janvier 2023 par  
les Psychologues de l'Education Nationale du  
CIO d'Aix-en-Provence**  
**Sources: Eduscol, Parcoursup 2023, Onisep, Ministère  
Education Nationale.**

**Mme Thoron reçoit au lycée sur RDV le mercredi  
matin, jeudi après-midi et vendredi matin.  
Prise de rdv au secrétariat élève.**

*CIO Aix en Provence: 215 Avenue Joseph Villevielle  
13100 Aix-en-Provence/04 42 26 35 63  
Réception sur rendez-vous du lundi au vendredi (sauf mardi  
matin) de 9h à 17h et pendant les vacances scolaires.*

# Annexes

2

## 18 Janvier 2023 > 9 Mars 2023 > 6 Avril 2023 Je m'inscris pour formuler mes vœux et finalise mon dossier

### TOUT AU LONG DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

### DU 18 JANVIER AU 9 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

**Jeu**di 9 mars 2023 : dernier jour pour formuler mes vœux.

### JEUDI 6 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer** chacun de mes vœux.



### FÉVRIER - MARS

**2<sup>e</sup> conseil de classe**: chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos** **tutorielles** sont proposées sur **Parcoursup** pour vous guider à chaque étape

### AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

# Je suis en terminale et je veux faire des études de santé

Deux voies sont possibles : **PASS** ou **LAS**.  
Quelle que soit la voie choisie, vous disposez de deux chances pour candidater aux filières de santé tout au long de votre parcours

## Une licence avec un « accès santé »

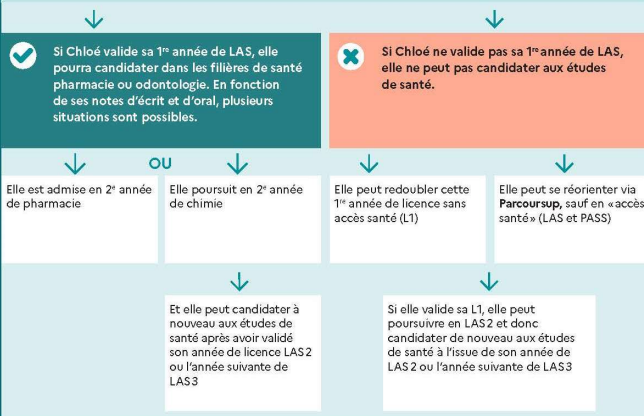
Chloé aimerait être pharmacienne ou chirurgien-dentiste et s'intéresse aux sciences.

LAS



Elle vérifie sur **Parcoursup** que la LAS qu'elle choisit permet bien de candidater aux 2 filières santé qui l'intéressent.

Elle choisit une licence de chimie qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui propose des enseignements liés à un « accès santé ».



## Un parcours spécifique « accès santé », avec une option d'une autre discipline

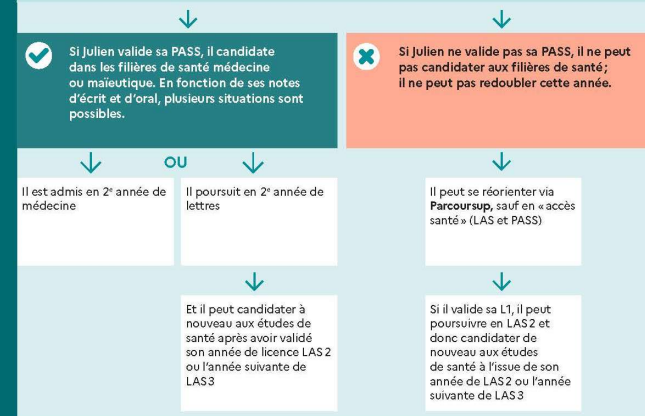
Julien aimerait être médecin ou sage-femme et aime la littérature.

PASS



Il vérifie sur **Parcoursup** que le PASS qu'il choisit permet bien de candidater aux 2 filières santé qui l'intéressent.

Il choisit, dans une université ayant une UFR de santé, le parcours spécifique « accès santé » et prend une option lettres qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels.



**A savoir :** Si Chloé et Julien valident leur 1<sup>re</sup> année (PASS ou LAS1), ils peuvent également être admis en 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année dans une formation paramédicale à l'exception de masso-kinésithérapie. Les modalités d'admission sont fixées par chaque établissement dispensant ces formations



# Je suis en terminale et je veux faire des études de kinésithérapie

Je peux choisir entre trois types de parcours

## Une licence autre que STAPS et biologie avec un « accès santé » en kiné

Camille aimerait être masseuse-kinésithérapeute et s'intéresse à la physique



Elle choisit une licence de physique qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts, qui propose des enseignements avec un « accès santé ».

Elle vérifie sur Parcoursup que la LAS qu'elle choisit permet bien de candidater aux études de kinésithérapie.

✓ Si Camille valide sa 1<sup>re</sup> année de LAS, elle candidate en kinésithérapie.

Elle est admise en 1<sup>re</sup> année de kinésithérapie.

Elle poursuit en 2<sup>e</sup> année de physique

Et elle peut candidater à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante

✗ Si Camille ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de LAS, elle ne peut pas candidater en kinésithérapie.

Elle peut redoubler cette 1<sup>re</sup> année sans « accès santé »

Elle peut se réorienter via Parcoursup, sauf en « accès santé » (LAS et PASS)

Si elle valide sa L1, elle peut poursuivre en LAS? et donc re-candidater aux études de kinésithérapie à l'issue de cette année ou l'année suivante

## Un parcours spécifique « accès santé » avec une option d'une autre discipline

Thomas aimerait être masseur-kinésithérapeute et s'intéresse aux lettres



Il choisit, dans une université ayant une faculté de santé, le parcours spécifique « accès santé » et prend une option lettres qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels.

Il vérifie sur Parcoursup que le PASS qu'il choisit permet bien de candidater aux études de kinésithérapie.

✓ Si Thomas valide sa 1<sup>re</sup> année, il candidate en kinésithérapie.

Il est admis en 1<sup>re</sup> année de kinésithérapie

Il poursuit en 2<sup>e</sup> année de lettres

Et il peut candidater à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante

✗ Si Thomas ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence, il ne peut pas candidater en kinésithérapie.

Il ne peut pas redoubler cette 1<sup>re</sup> année. Il doit se réorienter via Parcoursup, sauf en « accès santé » (LAS et PASS)

S'il valide sa L1, il peut poursuivre en LAS2 et donc candidater à nouveau aux études de kinésithérapie à l'issue de cette année ou l'année suivante

## Une licence STAPS ou biologie

Sonia aimerait être masseuse-kinésithérapeute et s'intéresse au sport



Elle choisit une licence de STAPS qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui permet, selon ses résultats en licence, d'accéder aux études de kinésithérapie.

Elle vérifie sur Parcoursup que la licence qu'elle choisit permet bien de candidater aux études de kinésithérapie.

✓ Si Sonia valide sa 1<sup>re</sup> année de licence, elle candidate en kinésithérapie.

Elle est admise en 1<sup>re</sup> année de kinésithérapie

Elle poursuit en 2<sup>e</sup> année de STAPS

Et elle peut candidater à nouveau aux études de kinésithérapie après avoir validé cette année ou l'année suivante

✗ Si Sonia ne valide pas sa 1<sup>re</sup> année de licence, elle ne peut pas candidater en kinésithérapie.

Elle peut redoubler cette 1<sup>re</sup> année

Elle peut se réorienter via Parcoursup



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

Parcoursup.fr

  @parcoursupinfo

   @etudiantgouv

 @parcoursupinfo